

## COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE 2019/2020

	Exercice (N-1) Clos le 31/08/2019	Exercice en cours Arrêté le: 31/08/2020	%
<b>* PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT</b>			
PARTICIPATIONS DES FAMILLES	5 359 606,24	4 816 686,78	-10,13
PARTICIP ETAT COLLECT PUBLIQUE	2 700 404,78	2 799 084,86	3,65
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	99 808,90	79 840,92	-20,01
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	728 177,19	402 609,62	-44,71
AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE	250 228,69	269 315,22	7,63
PRODUITS FINANCIERS	24 721,69	23 716,60	-4,07
REPRISE SUR PROVISIONS	29 045,66	64 034,28	-
TRANSFERTS DE CHARGES	3 257,81		-
<b>TOTAL PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 195 250,96</b>	<b>8 455 288,28</b>	<b>-8,05</b>
<b>* CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
CONSOMMATIONS	2 752 522,03	2 093 420,76	-23,95
AUTRES CHARGES EXTERNES	1 206 963,61	944 358,95	-21,76
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	415 241,15	354 876,93	-14,54
AUTRES IMPOTS TAXES ET ASSIM.	83 564,55	64 264,00	-23,10
COUTS DE PERSONNEL	3 860 521,20	3 699 359,41	-4,17
AUTRES CHARGES GEST.COURANTE	183 578,61	201 943,34	10,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 033 662,59	1 019 295,65	-1,39
CHARGES FINANCIERES	52 980,75	40 168,45	-24,18
DOT.PROVISIONS OU RESERVES	62 147,74	59 685,54	-3,96
<b>TOTAL CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 651 182,23</b>	<b>8 477 373,03</b>	<b>-12,16</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>(455 931,27)</b> (Déficit)	<b>(22 084,75)</b> (Déficit)	
<b>* ELEMENTS EXCEPTIONNELS</b>			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	164 994,23	90 701,62	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	95 482,75	25 974,90	
<b>TOTAL ELEMENTS EXCEPTIONNELS</b>	<b>69 511,48</b>	<b>64 726,72</b>	
<b>* IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>			
IMPOT SOCIETE AU TAUX REDUIT	3 600,00	4 400,00	
<b>TOTAL IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>	<b>(3 600,00)</b>	<b>(4 400,00)</b>	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(390 019,79)</b> (Déficit)	<b>38 241,97</b> (Excédent)	

**BILAN SIMPLIFIE ACTIF**

NET Au 31/08/2019	BRUT	AMORT/PROV.	NET Au 31/08/2020
----------------------	------	-------------	----------------------

**\* ACTIF IMMOBILISE**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 555,56	56 754,19	33 510,81	23 243,38
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	7 716 771,68	20 153 195,81	12 676 847,20	7 476 348,61
MATERIELS ET EQUIPEMENTS	417 948,46	4 435 550,13	4 081 237,37	354 312,76
AUTRES IMMOBILISATIONS	1 056 532,90	4 291 428,08	3 275 690,29	1 015 737,79
IMMOBILISATIONS EN COURS	287 493,71	477 492,53		477 492,53
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 645 969,99	1 639 547,35		1 639 547,35
IMMOBILISATIONS COMMODATAIRES	258 424,85	226 121,75		226 121,75

<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	11 390 697,15	31 280 089,84	20 067 285,67	11 212 804,17
-------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

**\* ACTIF CIRCULANT**

APPROVISIONNEMENTS	36 490,00	34 710,00		34 710,00
FAMILLES	31 395,89	123 976,89	88 736,94	35 239,95
AUTRES CREANCES	1 757 420,14	2 040 379,72		2 040 379,72
VALEURS MOBILIERES PLACEMENT	1 084 086,60	1 102 258,22		1 102 258,22
DISPONIBILITES	2 266 973,04	2 408 434,28		2 408 434,28

<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	5 176 365,67	5 709 759,11	88 736,94	5 621 022,17
------------------------------	--------------	--------------	-----------	--------------

**\* CPTES DE REGULARISATION ACTIF**

REGULARISATION ACTIF	109 149,79	153 203,73		153 203,73
----------------------	------------	------------	--	------------

<b>TOTAL CPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	109 149,79	153 203,73		153 203,73
--	------------	------------	--	------------

**ACTIF**

<b>16 676 212,61</b>	<b>37 143 052,68</b>	<b>20 156 022,61</b>	<b>16 987 030,07</b>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

## BILAN SIMPLIFIE PASSIF

	Exercice (N-1) Au 31/08/2019	Exercice en cours Au 31/08/2020
<b>* FONDS PROPRES ASSOCIATION</b>		
FONDS ASSOCIATIFS SANS REPRISE	9 414 422,95	9 676 953,77
FONDS ASSOCIATIFS AVEC REPRISE	2 052 719,22	2 131 972,89
RESULTATS CUMULES A REPORTER	948 146,60	558 126,81
RESULTATS DE L'EXERCICE	(390 019,79)	38 241,97
SUBVENT.INVEST.AMORTISSABLES	14 460,20	31 925,50
DROITS DES PROPRIETAIRES	258 424,85	226 121,75
<b>TOTAL FONDS PROPRES ASSOCIATION</b>	<b>12 298 154,03</b>	<b>12 663 342,69</b>
<b>* PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	161 448,94	167 082,26
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>161 448,94</b>	<b>167 082,26</b>
<b>* DETTES</b>		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 929 762,24	2 851 177,21
AVANCES ACOMPTES FAMILLES	315 266,19	390 291,80
FOURNISSEURS & CPTES RATTACHES	380 824,80	277 039,33
DETTE SOCIALES & FISCALES	386 367,05	432 343,20
AUTRES DETTES	163 694,81	169 787,75
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4 175 915,09</b>	<b>4 120 639,29</b>
<b>* CPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>		
REGULARISATION PASSIF	40 694,55	35 965,83
<b>TOTAL CPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>40 694,55</b>	<b>35 965,83</b>
<b>PASSIF</b>	<b>16 676 212,61</b>	<b>16 987 030,07</b>

# INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2019/2020

## 410 - INSTITUTION JEAN PAUL II

60 - COMPIEGNE CEDEX

I	INFORMATIONS GENERALES
II	INFORMATIONS SUR LE BILAN
III	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
IV	AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2020** font apparaître les éléments suivants :

**Total de l'Actif : 16 987 030.07**

Contre 16 676 212.61 au 31/08/2019

**Excédent Global 2019/2020 : 38 241.97**

Contre un Déficit de -390 019.79 en 2018/2019

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du  
**01 Septembre 2019 au 31 Août 2020.**

## I. INFORMATIONS GENERALES :

### 1) Faits majeurs de l'exercice :

L'année a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19.

A compter du 16 mars et du début du confinement, les services de restauration scolaire et d'hébergement ont été suspendus et ont été repris dès la fin du confinement pour la partie restauration scolaire et début Juin pour l'internat.

L'Ogec a eu recours :

- au chômage partiel pour 19 ETP représentant sur l'exercice des indemnités à hauteur de 48 k€.
- au report d'échéances de 6 mois pour 4 de ses emprunts. Les échéances ont été suspendues d'Avril à Septembre 2020 et représentent en capital un report au total de 211 k€.

Des travaux en cours sont constatés au 31.08.2020 pour un montant total de 477 492.53 € (une augmentation de 190 k€ en comparaison au 31.08.2019) réparti comme suit :

- Travaux de mise aux normes Collège : 261 999.20 €
- Travaux sur le site Béthanie : 32 369.76 €
- Travaux Ascenseur : 136 874.64 €
- Travaux Portes Collège : 39 027.81 €
- Travaux Salle Audio Lycée : 7 221.12 €.

Des acquisitions ont été constatées sur l'exercice pour 690 129.59 € réparties comme suit :

- Travaux de réfection Collège (Mis en service au 01.06.2020) : 371 412.38 €
- Divers travaux de réfection (bâtiment Emmaüs, Lycée, Béthanie): 100 506.50 €
- Matériel lié à la taxe d'apprentissage : 22 794.16 €
- Petits Agencements : 27 769.56 €
- Matériel de transport : 9 193.76 €
- Matériel de bureau et informatique : 115 408.76 €
- Mobilier : 43 044.47 €.

Ces acquisitions (augmentation des travaux en cours et acquisitions de l'exercice) ont été financées par :

- Un emprunt de 500 k€ en date du 25.08.2020 sans garantie pour une durée de 7 ans au taux de 0.70 %,
- Subvention Département pour 326 k€ (Travaux Collège)
- Subvention Région pour 16 k€ (Equipements informatiques)

### 2) Principes comptables et méthodes de base :

Les Comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2014-03 et du règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et suivant le cadre comptable spécifique à l'enseignement catholique défini par la commission comptable de la FNOGEC :

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2018/2019	2019/2020	Variation	%	Nombre de classes 2019/2020
10	MATERNELLE + CP/CE1	223	<b>419</b>	196	87,89	19,0
12	MATERNELLE STE MARIE	61	<b>74</b>	13	21,31	3,0
20	ELEMENTAIRE CE2-CM2	634	<b>390</b>	-244	-38,49	15,0
22	ELEMENTAIRE STEMARIE	135	<b>125</b>	-10	-7,41	5,0
30	COLLEGE	1 010	<b>1 015</b>	5	0,50	40,0
40	LEGT	749	<b>807</b>	58	7,74	26,0
41	LP	176	<b>179</b>	3	1,70	10,0
42	BTS	104	<b>106</b>	2	1,92	4,0
43	LICENCE PRO	18	<b>14</b>	-4	-22,22	1,0
<b>TOTAL ELEVES</b>		<b>3 110</b>	<b>3 129</b>	<b>19</b>	<b>0,61</b>	<b>123,0</b>
<b>Demi-pensionnaires</b>		<b>1 919</b>	<b>2 012</b>	<b>93</b>	<b>4,85</b>	
<b>Pensionnaires</b>		<b>125</b>	<b>137</b>	<b>12</b>	<b>9,60</b>	

### 4) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2018/2019	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2019/2020	Variation	%
Institution Jean paul II	83,99	<b>82,70</b>	-1,29	-1,54
<b>TOTAL</b>	<b>83,99</b>	<b>82,70</b>	<b>-1,29</b>	<b>-1,54</b>

### 5) Evolution du parc immobilier

\* Surface Totale Développée : **36 801.00 m<sup>2</sup>**

- Surface Pédagogique : 36 801.00 m<sup>2</sup>

- Surface non Pédagogique : 0.00 m<sup>2</sup>

### 6) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Site NDT	Bail	01/09/2010	9 ans	Propriétaire : Association Notre Dame
Nouveau Lycée, Collège, école Sainte Marie	Bail	01/06/2018	9 ans	Propriétaire : SCI Jean Paul II

## II . INFORMATIONS SUR LE BILAN

### 1) BILAN ACTIF

#### a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

##### Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros oeuvre)	25 à 50 ans	2 à 4%
Façades, étanchéité,couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66%
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10%
Agencements intérieurs et décoration (cloisons carrelages..)	10 à 15 ans	6.66 à 10%
Equipements lourds de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5%
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20%
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel pédagogique (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel de bureau (hors informatique)	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Equipements pédagogiques lourds (financés par la taxe d'apprent	3 à 5 ans	20 à 33.33%
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100%
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100%
Logiciels	1 an	100%

NATURE	Montant Brut au 01/09/2019	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations incorporelles	37 551,53	19 202,66	0,00	0,00	<b>56 754,19</b>
Terrains et Constructions	19 681 276,93	42 644,98	0,00	429 273,90	<b>20 153 195,81</b>
Matériels Activité	4 412 755,97	22 794,16	0,00	0,00	<b>4 435 550,13</b>
Autres Immobilisations Corporelles	4 115 214,19	176 213,89	0,00	0,00	<b>4 291 428,08</b>
Immobilisations en cours	287 493,71	619 272,72	0,00	-429 273,90	<b>477 492,53</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 534 292,33</b>	<b>880 128,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 414 420,74</b>

Parmi les acquisitions principales :

- licences : 19 202.66 €
- Travaux de réfection Collège : 217 793.38 €
- Mobilier : 43 044.47 €
- Matériel de bureau et informatique : 96 206.10 €
- Travaux Bâtiment Emmaüs : 56 375.08 €
- Travaux Normes Collège : 261 999.20 €
- Travaux Béthanie : 32 369.76 €
- Travaux Portes Collège : 39 027.81
- Travaux Salle Audio Lycée : 7 221.12 €
- Agencements divers (alarmes, visioconférence, ...) : 27 769.56 €
- Matériel lié à la taxe d'apprentissage : 22 794.16 €
- Travaux de réfection divers bâtiments : 50 731.45 €

## b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2019	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations incorporelles	29 995,97	3 514,84	0,00	0,00	<b>33 510,81</b>
Terrains et Constructions	11 964 505,25	712 341,95	0,00	0,00	<b>12 676 847,20</b>
Matériels Activité	3 994 807,51	86 429,86	0,00	0,00	<b>4 081 237,37</b>
Autres Immobilisations Corporelles	3 058 681,29	217 009,00	0,00	0,00	<b>3 275 690,29</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 047 990,02</b>	<b>1 019 295,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 067 285,67</b>



### c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2019	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations financières	1 645 969,99	0,00	6 422,64	<b>1 639 547,35</b>

### d. Droit d'usage

BATIMENT	Surface	Coût de reconstruction à neuf	%	Valeur du droit d'usage annuel	Signature du contrat	Durée restante	Valeur
Lycée	0,00	0,00		290 727,95		7 ans	226 121,75
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>290 727,95</b>			<b>226 121,75</b>

Le droit d'usage correspond aux travaux effectués par la SCI mais ayant permis à l'OGEC d'obtenir une subvention d'investissement sur l'exercice 2018/2019.

### e. Les Stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnements et de fournitures destinées à la vente. Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises.

	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Approvisionnements	36 490.00	<b>34 710.00</b>	-1 780.00	-4.88

### f. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	2018/2019	2019/2020	Variation	%	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Familles	134 107.17	<b>123 976.89</b>	-10 130.28	-7.55	102 711.28	<b>88 736.94</b>	-13 974.34	-13.61
Autres créances	1 757 420.14	<b>2 040 379.72</b>	282 959.58	+16.10	0.00	<b>0.00</b>	0.00	NS
<b>TOTAL</b>	<b>1 891 527.31</b>	<b>2 164 356.61</b>	<b>272 829.30</b>	<b>+14.42</b>	<b>102 711.28</b>	<b>88 736.94</b>	<b>-13 974.34</b>	<b>-13.61</b>

### g. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins - values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2018/2019	2019/2020	Variation	%	plus ou moins value latente
Bons du tresor/bons de caisse	985 000,00	<b>985 000,00</b>	0,00	0,00	0,00
Int.courus s/oblig. et bons	99 086,60	<b>117 258,22</b>	18 171,62	18,34	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 084 086,60</b>	<b>1 102 258,22</b>	<b>18 171,62</b>	<b>1,68</b>	<b>0,00</b>

### h. Comptes de régularisation Actif

	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Charges constatées d'avance	109 149,79	<b>153 203,73</b>	44 053,94	40,36

- Voyages et sorties scolaires : 82 125.22 €

- Fournitures pédagogiques : 13 177.87 €

## 2) BILAN PASSIF

### a. Mouvements des fonds associatifs

	Montant au début de l'exercice 01/09/2019	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2020
Fonds associatifs sans reprise	9 414 422.95	262 530.82		9 676 953.77
Fonds Associatifs avec reprise	2 052 719.22	341 784.49	262 530.82	2 131 972.89
Résultats cumulés à reporter	948 146.60		390 019.79	558 126.81
Résultats de l'exercice	- 390 019.79	428 261.76		38 241.97
Subvent. Invest. amortissables	14 460.20	22 794.16	5 328.86	31 925.50
Droits des propriétaires	258 424.85		32 303.10	226 121.75
<b>TOTAL</b>	<b>12 298 154.03</b>	<b>1 055 371.23</b>	<b>690 184.57</b>	<b>12 663 342.69</b>

#### (1) Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables sont inscrites en compte "fonds associatifs avec droit de reprise" ou "fonds associatifs sans droit de reprise", en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale ou une autre entité.

Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes "fonds associatifs sans droit de reprise".  
Ces subventions ne sont pas reprises par le compte de résultat.

#### Subvention acquises au titre de l'exercice 2019/2020 :

Subvention Région pour l'équipement numérique du LP et du LG pour respectivement 4 620 € et 11 154 €  
Subvention Département liée aux travaux du Collège (Mise aux normes) pour 202 582 €  
Subvention Département liée aux travaux d'accessibilité (solde à percevoir) pour 123 428.49 €

#### (2) Affectation de résultat 2018/2019 :

L'assemblée générale en date du 03/02/2020 a approuvé les comptes. Le résultat de - 390 019.79 euros a été affecté en report à nouveau.

#### (3) Subventions d'investissements amortissables (essentiellement Taxe d'Apprentissage) :

Ces subventions font l'objet d'une reprise au résultat, enregistrées en produits courants pour un montant égal à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.

## b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2019	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2020
Provisions pour risques	41 668,32	6 648,22	0,00	10 640,50	0,00	<b>37 676,04</b>
Provision idr personnel ogec	119 780,62	27 844,27	18 218,67	0,00	0,00	<b>129 406,22</b>
<b>TOTAL</b>	<b>161 448,94</b>	<b>34 492,49</b>	<b>18 218,67</b>	<b>10 640,50</b>	<b>0,00</b>	<b>167 082,26</b>

### Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2020 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10<sup>ème</sup> chaque année.

## c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/09/2019	Montant en fin d'exercice au 31/08/2020	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts	2 929 762,24	2 840 830,85	-88 931,39	-3.04	813 860,66	2 026 970,19
Dettes Financières Diverses	0,00	10 346,36	10 346,36	NS	10 346,36	0,00
<b>Sous-total : Dettes Financières</b>	<b>2 929 762,24</b>	<b>2 851 177,21</b>	<b>-78 585,03</b>	<b>-2.68</b>	<b>824 207,02</b>	<b>2 026 970,19</b>
Avances acomptes familles	315 266,19	390 291,80	75 025,61	+23.80	390 291,80	0,00
Fournisseurs & cptes rattachés	380 824,80	277 039,33	-103 785,47	-27.25	277 039,33	0,00
Dettes sociales & fiscales	386 367,05	432 343,20	45 976,15	+11.90	432 343,20	0,00
Autres dettes	163 694,81	169 787,75	6 092,94	+3.72	169 787,75	0,00
<b>Sous-total : Autres Dettes</b>	<b>1 246 152,85</b>	<b>1 269 462,08</b>	<b>23 309,23</b>	<b>+1.87</b>	<b>1 269 462,08</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 175 915,09</b>	<b>4 120 639,29</b>	<b>-55 275,80</b>	<b>-1.32</b>	<b>2 093 669,10</b>	<b>2 026 970,19</b>

d. Comptes de régularisation Passif :

**Produits Constatés d'avance :**

	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Produits constatés d'avance	37 573,16	31 964,44	-5 608,72	-14,93
Fonds social GNPI	3 121,39	4 001,39	880,00	28,19
<b>TOTAL</b>	<b>40 694,55</b>	<b>35 965,83</b>	<b>-4 728,72</b>	<b>-11,62</b>

- Fonds Social à utiliser : 3 474.94 €
- Taxe d'Apprentissage : 18 337.64 €
- Droits d'inscription : 4 990.00 €
- Avance Restauration Elèves : 5 161.86 €

**Taxe d'apprentissage collectée à affecter :**

		TAXE (n-1) 2019	TAXE (n) 2020
<b>A nouveau 1er septembre ( n-1 ) 2019 :</b>		23 604,42	
<b>Report 1er janvier ( n ) 2020 :</b>			391,67
<b>Taxe Reçue sur l'exercice :</b>	54 295,81		54 295,81
<b>Utilisation d'équipement :</b> (Compte 131810)	22 794,16	10 249,06	12 545,10
<b>Utilisation de fonctionnement :</b> (Compte 748200)	36 768,43	12 963,69	23 804,74
<b><u>Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2019</u></b> <b><u>(solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)</u></b>		391,67	
<b>Reliquat au 31 août (n) 2020 : (compte 487810)</b>			18 337,64

### III. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 1) Evolution des centres de charges et produits :

**Centres de Produits Courants** ..... ( -8,05 % )

• Participations des familles	-10,13 %
• Particip etat collect publique	+3,65 %
• Subventions de fonctionnement	-20,01 %
• Produits activites annexes	-44,71 %
• Autres produits gest.courante	+7,63 %
• Produits financiers	-4,07 %
• Reprise sur provisions	NS
• Transferts de charges	-100,00 %

**Centres de Charges Courantes** ..... ( -12,16 % )

• Consommations	-23,95 %
• Autres charges externes	-21,76 %
• Autres services extérieurs	-14,54 %
• Autres impots taxes et assim.	-23,10 %
• Coûts de personnel	-4,17 %
• Autres charges gest.courante	+10,00 %
• Dotations aux amortissements	-1,39 %
• Charges financières	-24,18 %
• Dot.provisions ou reserves	-3,96 %

#### 2) Tableau d'évolution des participations :

ETAT ET COLLECTIVITES	2018/2019	2019/2020	Variation	%
Etat	1 022 398,25	<b>1 059 303,49</b>	36 905,24	+3.61
Region	718 332,97	<b>765 536,37</b>	47 203,40	+6.57
Departement	502 527,00	<b>497 813,00</b>	-4 714,00	-0.94
Communes	457 146,56	<b>476 432,00</b>	19 285,44	+4.22
<b>TOTAL</b>	<b>2 700 404,78</b>	<b>2 799 084,86</b>	<b>98 680,08</b>	<b>+3.65</b>

### 3) Les éléments exceptionnels :

<b>Les Produits Exceptionnels</b> .....	<b>( 90 701.62 )</b>
- Annulation Provision IS 2016/2017 :	12 552.00 €
- Rappel Forfait 2018/2019 :	13 941.06 €
- Reprise Provision Fillon CE 1er degré :	10 640.50 €
- Remise Le Cèdre :	4 195.45 €
- Solde Familles :	30 234.61 €
- Remboursement Assurance Sinistre N-1 Portail :	3 990.00 €
- Divers :	15 148.00 €
<b>Les Charges Exceptionnelles</b> .....	<b>( 25 974.90 )</b>
- Provision Fillon CE 1er degré :	6 648.22 €
- Charges sur exercices antérieurs :	11 689.00 €
- Perte sur marchandises Scolarest :	3 848.22 €
- Divers :	3 789.46 €

### 4) Contribution volontaire effectuée à titre gratuit (bénévolat) :

Le bénévolat est une constante de l'Enseignement Catholique, une contribution précieuse au bon fonctionnement des établissements. Sa valorisation permet notamment d'obtenir des coûts complets et réels, ainsi que d'appréhender véritablement tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chaque niveau d'enseignement.

	NOM - PRENOM	POSTE OCCUPE	Lien avec l'OGEC	Nbre d'heures	Taux horaire	Valorisation Brute
Jean Paul II	142 personnes	Catéchèse		5 495,00		148 995,00
Sainte Marie	9 personnes	Catéchèse		245,00		5 245,80
<b>TOTAL</b>				<b>5 740,00</b>		<b>154 240,80</b>

## IV. AUTRES INFORMATIONS

### 1) Autres engagements hors bilan :

Garantie Subvention CR 02FDH11081 : 1 084 779 € sur 25 ans

Garantie Subvention CR 03FDH10894 : 336 950 € sur 20 ans

Emprunt Caisse d'Epargne (dernière échéance en Janvier 2022) : Garanties - Nantissements de comptes pour un montant de 300 000 €

Emprunt CIC : Nantissement des comptes pour 160 000 €

### 2) Honoraires du Commissaire aux comptes :

Les établissements scolaires qui dépassent 2 des 3 seuils ci-dessous, ont l'obligation de présenter dans leurs annexes légales le montant détaillé des honoraires du commissaire aux comptes :

- Effectif salarié permanent > 50
- Chiffre d'activité > 7 300 000 €
- Total bilan > 3 650 000 €

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 436,00
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 436,00</b>

### 3) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

**Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.**

#### Rémunération des Dirigeants

Nombre de Dirigeants	Exercice Scolaire 2019/2020		
	Total Rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature ( A )	Total brut des avantages en nature ( B )	Total rémunérations brutes ( A + B )
6	282 956,23	0,00	282 956,23





## Compagnie Européenne d'Expertise Comptable et d'Audit

---

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE  
TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARIS - ILE-DE-FRANCE

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

SIEGE SOCIAL :  
112, AVENUE KLEBER  
75784 PARIS CEDEX 16

ET. SECONDAIRE ET ADRESSE POSTALE :  
7, BD DU M<sup>AL</sup> GALLIENI  
77400 LAGNY S/MARNE

TEL. : 01 60 07 32 32  
TELECOPIE : 01 64 02 33 79  
E-MAIL : ceeca@ceeca.fr  
www.ceeca-expert-comptable.fr

A l'Assemblée Générale de l'Association OGEC DE L'INSTITUTION JEAN-PAUL II,

### **1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 24 Mars 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OGEC DE L'INSTITUTION JEAN-PAUL II relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **2. FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Observation**

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler.

.../

/...

### **3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des Associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

### **5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

4  
.../

/...

## **6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Fait à Paris, le 5 Février 2021  
Pour la C.E.E.C.A.



B. LE MENEC,  
Commissaire aux Comptes